



Panorama de Presse : Interdiction Totale de Fumer

Rubrique : actualités - Date : mercredi 11 octobre 2006

Interdiction de fumer dans les lieux publics

L'AFP et la plupart des journaux de mardi reviennent sur cette interdiction annoncée dimanche soir par le Premier-ministre.

L'AFP signale que lundi le Premier ministre a reçu les associations antitabac à Matignon, en présence du ministre de la santé, et qu'il leur a annoncé un doublement de leurs subventions. D'après l'agence ce montant passerait ainsi de 1,6 millions à 3,2 millions.

L'AFP indique que le ministre de la santé a affirmé sa volonté de faire appliquer l'interdiction de fumer dans les chambres de maisons de retraite « même si c'est un substitut de domicile » ajoutant « que ce soit pour les hôpitaux ou pour les maisons de retraite je ne souhaite plus que l'on puisse fumer dans sa chambre ». Evoquant les risques d'incendie, Xavier Bertrand a précisé « nous allons procéder par circulaire auprès des directeurs d'établissement (...) nous avons besoin de protéger à la fois leur santé et leur sécurité mais aussi celle des autres résidents et des personnels (...) Nous allons voir avec les directeurs s'ils décident de mettre en place une pièce fumeurs fermée ».

De nombreuses dépêches sur les réactions

L'AFP annonce que la Commission européenne a félicité la France pour sa décision d'interdire de fumer dans tous les lieux publics. Le commissaire européen à la santé a déclaré « Avec cette mesure, la France se replace dans le peloton de tête de la lutte européenne contre le tabagisme et j'espère que tous les Etats membres de l'UE (...) auront le courage de faire de même ». L'agence qui souligne qu'il n'existe pas encore de législation européenne sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics, rapporte que d'après le commissaire européen, la Commission réfléchit à cette question et doit publier « vers la fin de l'année » un rapport sur « la meilleure façon de contrôler le tabagisme passif ».

L'AFP souligne qu'après l'annonce du ministre concernant les maisons de retraite, l'Association des directeurs d'établissements pour personnes âgées a affirmé que fumer dans sa chambre de maison de retraite est « un droit » et qu'il est « impératif que l'espace privatif (des personnes âgées) soit considéré comme un domicile » car « les personnes âgées et très âgées doivent avoir les mêmes droits et obligations que tous les citoyens ». Expliquant « à l'heure actuelle les chambres de maisons de retraite sont considérées comme un substitut de domicile et non comme un domicile » mais « une jurisprudence de la cour de cassation » de 1986 « a considéré qu'une chambre d'hôpital était assimilable à un domicile », le président de l'association a interrogé « alors pourquoi pas une chambre de maison de retraite ? ».

Par ailleurs, toujours d'après l'AFP,

Luc Chatel porte parole de L'UMP, a jugé cette décision « nécessaire, courageuse et pragmatique » et précisé « nous souhaitons un temps nécessaire à l'adaptation dans les cafés et restaurants. En même temps l'UMP souhaite que l'on donne à cette profession tous les moyens nécessaires à une adaptation importante ».

Julien Dray, porte parole du PS, a estimé que « l'interdiction était une bonne chose en terme de santé publique » tout en demandant des mesures d'accompagnement pour les cafés, restaurants et débits de tabac et pour « ceux qui veulent continuer de fumer ». Toutefois Pascal Terrasse, secrétaire national à la santé et Claude Pigement, responsable national à la santé, ont regretté « la frilosité du gouvernement » dont les choix « ne sont pas à la hauteur des enjeux de santé publique » et ils ont déploré « le choix d'un décret, dont la portée et sans commune mesure avec celle d'une loi ». Ils ont par ailleurs jugé que la création de fumeurs clos était « une idée à la fois inapplicable et ubuesque ».

Marielle de Sarnez, vice présidente de l'UDF, a approuvé cette interdiction, jugeant « qu'il n'était vraiment que temps de le faire », tout en estimant que « passer par une loi aurait été beaucoup plus sain » et qu'il aurait également fallu « prendre le temps de la conviction, parler avec les buralistes ».

le Mouvement pour la France de Philippe de Villiers s'est prononcé contre l'interdiction du tabac dans les cafés et restaurants et annoncé qu'il soutiendrait le secteur dans sa lutte contre cette décision.

Le député UMP, Lionnel Lucas, membre de la mission parlementaire sur le tabac, a demandé un délai plus long pour les bars tabac, déclarant « je souhaite que ce délai au 1er janvier 2008 puisse être prolongé après une concertation avec la profession ». Il s'est toutefois félicité que la France rejoigne « enfin le club des pays modernes qui respectent les droits des non fumeurs et la santé publique ».

la FNATH (association des accidentés de la vie) qui s'est dit satisfaite de cette interdiction « exige un contrôle rigoureux et des mesures d'accompagnement » et elle s'est interrogée sur « la notion de fumeurs » estimant qu'il sera difficile de contrôler « qu'ils ne sont pas fréquentés, contre leur gré, par des salariés non fumeurs ».

Le Président de la CGPME (confédération des petites et moyennes entreprises) a qualifié de « normale » l'interdiction de fumer dans les entreprises, tout en jugeant que l'application de cette mesure dans les bars et restaurants était « un vrai problème » et que dans ces lieux « on devrait pouvoir laisser le choix ».

L'AFP observe également que les mesures en faveur des fumeurs désireux d'arrêter le tabac ont été plutôt bien reçues par les tabacologues qui soulignent cependant l'importance de la motivation et la vulnérabilité des plus dépendants. L'agence qui rappelle que le ministre de la santé a annoncé 60 millions d'euros par an pour la prise en charge des traitements de sevrage et 26 millions d'euros pour le doublement des consultations de tabacologie, ainsi qu'un renforcement des campagnes de communication et de la prévention en milieu scolaire, souligne que pour les médecins, la prise en charge financière des traitements est « une bonne chose » car dans les pays où cette prise en charge existe les études montrent que « l'accès aux traitements est facilité », sachant par ailleurs que les patients dépendants, résistant au sevrage, « ont besoin de doses plus élevées et sur des durées plus longues que 3 mois avec parfois plusieurs substituts ». L'agence qui indique qu'en début de sevrage on estime que le coût du traitement équivaut en moyenne au budget tabac du fumeur, rapporte toutefois que pour le Dr Fossoux, tabacologue au CHU de Bordeaux, « la différence c'est la notion de dépendance ».

LE MONDE du 10 affirme que depuis plus d'un an, le débat sur le renforcement de la réglementation sur le tabac fait l'objet d'un intense lobbying auprès des parlementaires, tant de la part des associations antitabac que des défenseurs de la « liberté de fumer » parmi lesquels « la puissante » Union des métiers et de l'industrie de l'hôtellerie (Umih) et les fabricants de cigarettes. Considérant qu'en « termes symboliques, c'est les partisans de l'interdiction du tabac, adossés à des associations (...) qui ont gagné », le journal observe que toutefois celles des associations qui militaient

pour un texte législatif « en sont pour leur frais » et que la possibilité de créer des « fumoirs » est « considérée comme une reculade, un « aménagement par le bas de la loi Evin » ». Le quotidien observe que « dans le camp adverse » le délai d'un an accordé par le gouvernement est certes moindre que le délai de 5 ans demandé, mais que les débitants ont obtenu des compensations avec un plan d'aide qui comprend une enveloppe financière. D'après Le Monde, « dans cette guerre d'influence, les buralistes et les restaurateurs hôteliers représentés par l'Umih ont pris soin d'occuper le devant de la scène alors que les buralistes ont préféré les coulisses, persuadés d'avoir perdu la bataille de la légitimité », tout en sachant que leurs intérêts étaient de toute façon indirectement soutenus par les restaurateurs hôteliers et par le groupe Altadis, « classé « partenaire officiel » sur le site de l'Umih ». Notant que si certains cigarettiers entretiennent des relations courtoises avec le ministère de la santé, les ponts sont coupés avec d'autres en raison de leurs méthodes agressives de lobbying, le journal souligne que la principale arme des lobbyistes est le ressort électoraliste et qu'ils agitent « le nombre de bars tabac de chaque circonscription aux nez des députés difficilement élus ».

« Les fumeurs seront financièrement incités à arrêter « titre LA CROIX du 10 qui développe les mesures annoncées en insistant plus particulièrement sur le plan d'aide à l'arrêt du tabac qui permettra de passer de 500 à 1000 consultations de tabacologie fin 2007 et d'allouer 50 euros par an à toute personne ayant une prescription médicale pour des substituts, lesquels permettent selon le Pr Lagrue de « doubler les chances de réussite dans l'arrêt du tabac » . D'après le journal, cela fait plusieurs années que des tabacologues demandent cette prise en charge, certains étant même favorables à un remboursement pur et simple par la sécurité sociale, qui selon eux, coûterait moins cher que le traitement de toutes les pathologies liés au tabac. Le Pr Lagrue estime que « cette annonce va dans le bon sens car l'argument économique est un frein réel à l'utilisation des substituts ». Expliquant que « des gens ne mettent pas de patchs parce que disent -ils cela coûte trop cher », le tabacologue estime que pour un fumeur de deux paquets par jour qui débourse 300 euros par mois, ce ne serait pas « un gros effort de déboursier environ 40 euros par mois pour un traitement » à ce détail près que « beaucoup de fumeurs sont prêts à faire des sacrifices pour (...) un achat plaisir mais qu'il en va autrement quand il s'agit d'acheter des gommes ou des timbres ». Selon lui la somme de 50 euros risque toutefois d'être « insuffisante » car elle « correspond (...) à un mois de traitement alors que la prise en charge des plus dépendants peut durer neuf ou même douze mois ».

Un entretien avec le député UMP Richard Maillé qui juge que ces mesures « risquent d'avoir de sérieuses répercussions sur les activités annexes » des cafés tabac. Il dit que l'étude sur la situation des buralistes que lui a confiée le gouvernement lui a permis de constater qu'après les hausses du prix du tabac certains buralistes frontaliers ont perdu jusqu'à 65% de leur chiffre d'affaire. Il explique que si les bilans font globalement état d'une hausse du CA des buralistes, c'est lié à un effet mécanique qui fait que la consommation de tabac ne baisse pas autant que son prix augmente, sachant que le nombre de clients diminue toutefois, et que dans certains établissements la vente de tabac ne représente qu'un tiers de l'activité. Le député qui craint que l'interdiction de fumer dans les lieux publics « ne fasse qu'aggraver les choses » estime que « la situation est d'autant plus sérieuse » que les pistes avancées dans le contrat d'avenir « ne sont pas vraiment explorées de manière satisfaisante ». Pour lui, il convient donc de « s'y atteler et bien sûr de prolonger le contrat d'avenir » .

A noter l'éditorial de Dominique Gerbaud, intitulé « Dissuader de fumer ». « Comment ne pas se féliciter d'une mesure qui a deux objectifs majeurs protéger les non fumeurs et dissuader un peu plus les fumeurs ? » écrit l'éditorialiste qui souligne « qu'à 85 ans 33% des Français sont toujours vivants contre 8% pour les fumeurs ». Pour lui il faut donc « encourager et accompagner » ceux qui veulent arrêter, sachant que la hausse du prix du tabac a ses limites, et que l'interdiction de fumer dans les lieux publics « est un bon complément ». S'il juge « raisonnable de donner du temps aux restaurants et bars tabac » pour s'organiser, il juge toutefois « qu'il n'est pas admissible » qu'une corporation « menace de faire battre les élus favorables à cette mesure » car « ces menaces constituent une forme de violence moralement indéfendable ».

D'après LE FIGARO du 10 « Les députés craignent l'impopularité ». « Je souhaite bonne chance aux députés » c'est sur cette phrase de René Le Pape, président de la Confédération nationale des débitants de tabac que débute l'article.

D'après le journal, certains députés de la majorité « disent avoir été pris de court par cette annonce » dont « ils redoutent les effets collatéraux ». Le député UDF, André Santini « président du très sélect club des parlementaires amateurs de havane » lance « le gouvernement a tout faux (...) on va dans le mur car il n'y a pas eu assez de concertation avec les intéressés » et il plaide pour « la solution espagnole » qui laisse aux établissements le libre choix de leur statut. Le « sarkozyste » Jean Jacques Descamps, également favorable à la solution espagnole, confie « je crains beaucoup l'impopularité de cette mesure » et Lionnel Lucas soupire « on va se mettre à dos beaucoup de monde ». Pour Christine Boutin et Alain Gest « Il y en a marre des interdictions ». Quant à Gérard Maillé, Hervé de Charrette et Alex Poniatowski, ils estiment que le délai laissé aux bars-tabacs, restaurants, cafés n'est pas assez long. Thierry Mariani juge pour sa part que cette mesure « va faire monter le mécontentement dans la profession ». Et un élu résume « plus on interdit plus on se fait d'ennemis ».

« Les entreprises enverront leurs salariés fumer dans la rue » assure le quotidien qui explique que « dans la plupart des grandes entreprises des fumeurs sont prévus » mais que « dans les PME la pause cigarette à l'extérieur dépendra du bon vouloir des responsables ». D'après le journal, à Nouvelles Frontières, non fumeur depuis 2005, les plus dépendants descendent toutes les heures dans la rue et « du coup ils reçoivent des remarques de leurs chefs » observe un salarié, un argument pris en compte par PSA qui a créé des fumeurs aérés et placés au plus près des fumeurs, dans ses nouveaux bâtiments. Le quotidien qui souligne que beaucoup d'entreprises ont accompagné leur passage au statut non fumeur d'une politique d'aide au sevrage, note que pourtant des questions vont se poser au moment de l'entrée en vigueur de la mesure au plan national, tant sur la gestion des pauses cigarettes, que sur l'acceptation de la mesure par les plus dépendants ou que sur les sanctions à appliquer aux récalcitrants.

Un encart titré « La cigarette se consumera hors des murs de l'école ». Le journal qui indique qu'il sera totalement interdit de fumer dans les établissements scolaires (écoles, collèges, lycées), rapporte que selon l'éducation nationale, 50% des établissements scolaires sont déjà non fumeurs, dont la moitié totalement, y compris pour les enseignants. Observant que cette interdiction existe juridiquement depuis l'entrée en vigueur de la loi Evin, le quotidien souligne que jusqu'ici « chacun se cachait derrière un pudique voile de fumée pour ne pas avoir à gérer l'interdiction totale surtout à l'égard des adultes ». D'après Le Figaro, fin juin, le recteur de Montpellier avait décidé que son Académie serait non fumeur à la rentrée et en septembre certains proviseurs ont été surpris de voir avec quelle docilité les élèves et les enseignants acceptaient la mesure. Conclusion sur la région parisienne où les initiatives en ce sens se multiplient aussi.

Un point sur la police où l'adaptation « est plus difficile » en raison du stress et des horaires de nuit, sachant que dans les commissariats le tabac est prohibé.

FRANCE - SOIR du 10 publie l'interview de Philippe Bardelli, buraliste frontalier, qui a vu son commerce périlcliter puis faire l'objet d'une liquidation judiciaire en 2005. Il affirme avoir encore 200 000 euros de dettes et dit « L'Etat se fiche complètement de ce qui nous arrive et (...) personne ne veut négocier avec nous ». Il indique « En 2003 je croyais en une mobilisation générale, mais on n'a pas voulu me suivre (...) si les buralistes crèvent se sera bien fait pour eux. Dans les bars et autres lieux où on vend du tabac il y aura 35% de clientèle en moins. Ces établissements sont condamnés à mort dans les deux prochaines années ». Philippe Bardelli qui porte un regard plus que négatif sur les accompagnements prévus par l'Etat, juge que les accords signés par René Le Pape « ne valent guère mieux ». Il s'indigne « On nous a laissé mourir dans l'indifférence totale ».

Dans le même journal une interview de Gérard Bapt, député socialiste et cardiologue, qui se dit d'accord sur le délai pour les bars tabac mais ne souhaite pas de dérogation. Selon lui « les esprits sont déjà préparés à cette interdiction ».

LE PARISIEN affirme pour sa part que « L'interdiction de fumer fait l'unanimité » et que la grande majorité des candidats à l'élection présidentielle approuve la mesure, le seul à se prononcer contre étant Philippe de Villiers. Suivent les réactions des 5 candidats Nicolas Sarkozy déclare « c'est une décision nécessaire, courageuse et

pragmatique (...) Nous souhaitons un temps nécessaire à l'adaptation dans les cafés et restaurants ». Pour François Bayrou « On aurait dû le faire déjà depuis longtemps (...) ce que je regrette c'est qu'on gouverne par décret ». Jean Marie Le Pen assure « l'aggravation des dangers liés à la consommation du tabac justifie les décisions politiques d'interdiction de fumer (...) cela étant il faut se garder de diaboliser les fumeurs (...) privilégier l'information et la prévention (...) Il faudra indemniser les professions qui sont victimes de ce changement ». Pour Dominique Strauss Kahn « on aurait du le faire plus tôt » mais « le gouvernement va dans le bon sens ». Il regrette que le gouvernement ne soit pas passé par la loi et ait laissé un délai supplémentaire aux bars-tabac, restaurants et discothèques. Laurent Fabius se dit « pour l'interdiction ». Il explique pourquoi la fumée passive est encore plus dangereuse que la fumée directement aspirée par le fumeur et confie avoir été particulièrement sensibilisé par la maladie de l'un de ses proches. Le quotidien précise que Ségolène Royal « ne s'est pas prononcée pour l'instant ».

« Et la cigarette du condamné ? » interroge LIBERATION du 10 qui se demande comment interdire la cigarette dans les prisons où les détenus, dont l'âge moyen tourne autour de 34 ans, sont de gros fumeurs. Selon Mireille Fontaine, médecin à l'administration pénitentiaire, « Quatre personnes sur cinq entrant en détention déclarent fumer quotidiennement. C'est trois fois plus que dans la population générale ». Soulignant que pour les détenus une telle interdiction revient à « un sevrage obligatoire », le journal indique que l'administration pénitentiaire n'envisage pas de mesure aussi radicale et elle plaide « on ne peut pas interdire de fumer en cellule se serait infliger une peine supplémentaire ». Selon la directrice de la prison de Nice, le statut non fumeur « est l'un des critères principaux d'affectation en cellule. Les non fumeurs sont regroupés ». D'après le journal, pour le reste la loi Evin est respectée à la prison de Nice où on ne fume pas dans les lieux collectif. Notant que selon Mireille Fontaine, 5% des prisons disposent de cellules réservées à des non fumeurs et que « quelques établissements parviennent à dégager temporairement des cellules non fumeurs », le journal souligne que l'interdiction est bien respectée dans les salles communes sauf dans les ateliers et lieux de circulation, les surveillants étant eux-mêmes souvent de gros fumeurs. Libé qui rappelle qu'à la suite d'une plainte déposée par deux détenus non fumeurs, le Conseil d'Etat avait considéré que les détenus « sont tributaires des sujétions inhérentes à leur détention », précise que selon la mission parlementaire l'interdiction doit s'appliquer aux cellules et que l'usage du tabac doit « être limité aux lieux ouverts que constituent les cours, et le cas échéant aux fumoirs ». Hugues de Suremain de l'Observatoire international des prisons souligne « le décalage ahurissant entre ce discours hygiéniste et la réalité du terrain : aucune norme sanitaire n'est respectée dans les cellules ».

« Dans les maisons de retraite aussi » observe le journal en encadré pour rappeler que Xavier Bertrand a indiqué qu'il voulait faire appliquer l'interdiction de fumer dans les chambres de maisons de retraite.

« L'Italie se fait fort de moins fumer » titre aussi Libération qui souligne que dans ce pays le nombre de fumeurs a baissé de 2% en deux ans. Le journal qui fait état « d'un respect surprenant de la loi pour un pays qui détient un record » d'autre transgressions à la législation, affirme que « du jour au lendemain (...) les amateurs de cigares toscans comme les passionnés de blondes se sont soumis à la règle d'airain ». Précisant que « les instruments de dissuasion pèsent lourd », le journal évoque des amendes de 20 à 250 euros pour les contrevenants, et à l'origine, l'obligation pour les gérants d'établissements de dénoncer toute violation de la loi sous peine de 2000 euros d'amende - obligation cassée depuis par une décision de justice -. Le journal, qui rapporte que le nombre de contraventions est extrêmement minime, indique que selon un sociologue « ce n'est pas la crainte de l'amende qui a poussé les Italiens à respecter la loi mais (le fait) qu'ils sont obsédés par leur santé ». D'après Libé, plus de 85% de fumeurs approuvent désormais la loi, soit 10 points de plus qu'en 2005, et selon le président d'une association de consommateurs 10 à 15% des établissements (30% au Nord) auraient maintenant installé des salles fumoirs hermétiques, bien que les cafetiers et restaurateurs n'aient pas constaté de baisse sensible de leur clientèle.

LES ECHOS observe pour sa part que « La majorité souscrit à l'interdiction mais s'inquiète de son impact électoral ». Le journal qui rapporte les déclarations des responsables politiques favorables à l'interdiction, souligne que chez les députés si certains craignent de se « mettre à dos » buralistes et restaurateurs, certains autres craignent surtout que ce nouvel interdit, après la lutte contre l'alcool au volant et la généralisation des radars, » ne donne le sentiment qu'on

bride les libertés individuelles » ainsi Paul Henri Cugnencq, Jean Marc Roubaud, Christine Boutin, Michel Roumegoux ou encore Jacques Myard qui dit « nous sommes en train de recréer un ordre moral liberticide ». Pierre Méhaignerie affirmant pour sa part « il y a un vrai problème sur ce thème des libertés. Ce qu'il faut c'est que nous fassions beaucoup de pédagogie ». Soulignant que pourtant les sondages sur cette interdiction sont rassurants, le quotidien rapporte que les certains élus affirment cependant « les pro tabac ne nous oublierons pas au moment de voter tandis que nous ne gagnerons aucune voix des anti ».

Un point sur les « 500 nouveaux centres de tabacologie ». Le journal relève qu'en décidant de prendre en charge l'aide au sevrage, le gouvernement est allé contre la mission parlementaire qui juge la mesure coûteuse et peu incitative. Indiquant que le ministère de la santé a retenu la solution originale d'une prise en charge par le Fonds national de prévention et d'éducation pour la santé, d'une somme forfaitaire correspondant à un mois de traitement par an, le journal considère que cela va inciter les fumeurs à consulter davantage, d'où le doublement des sites de consultation auquel s'ajoutent un relèvement des aides aux associations, des programmes pour l'éducation nationale et des campagnes d'information.

D'après Les Echos « Buralistes, restaurateurs et casinos ne croient pas aux fumoirs ». Le journal qui affirme que les buralistes n'excluent pas de descendre dans la rue avec « leurs clients en colère » puisque un sondage montre que 65% des Français souhaitent une dérogation pour les bars tabac, précise que « pour calmer le jeu » René Le Pape demande des délais supplémentaires mais que pour autant il ne croit pas à la solution des fumoirs. D'après le quotidien, chez les hôteliers restaurateurs les réactions sont plus contrastées car les opposants redoutent une baisse de chiffre d'affaire et estiment que 90% des établissements ne pourront pas installer de fumoirs, alors que du côté des chaînes on affiche une certaine sérénité. Notant que pour leur part les casinos « font grise mine », le quotidien rapporte que le président de France Casinos qui prévoit une baisse d'activité assure que « la solution fumoir ne pourra fonctionner que là où on pourra la mettre en oeuvre ».

En encadré le journal note que les industriels du tabac anticipent une baisse limitée de leurs ventes de l'ordre de 3 à 5%. A noter aussi que selon le quotidien la prise en charge partielle des substituts nicotiques est « une bonne nouvelle pour les fabricants de patches » d'autant que les prix resteront libres.